



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.5 Subventions

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 03 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Procurations 2

Votants :14

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Virginie GOVIGNON, Sabine THOMAS, , Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET, Jean-François GALLIARD.

Étaient Représentés : Lionel CAYRON, représentée par Paulette FOURNIER.
Yvan BOUAT Représenté par Richard FIOL

Étaient Absents : Vanessa AUBELEAU

Délibération n° 2024-50 annule et remplace la délibération 2024-07

Objet : Eglise Saint Pierre demande complémentaire de subvention auprès du département

Suite au point effectué par l'architecte, maitre d'œuvre dans cette opération, et suite à l'ouverture des plis et des négociations avec les entreprises, il y a lieu de revoir le montant de l'opération.
Le montant des travaux de l'opération s'élève après négociation à 441 839€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles complémentaires		Recettes prévisionnelles complémentaires		
Nature	Montant € HT		Montant complémentaire € HT	Taux
		Aides publiques		
Dépenses de travaux supplémentaires	215 965€	DRAC	107 983€	50 %
		Conseil régional	43 193€	20 %
		Conseil départemental	43 193€	20 %
		Total des aides publiques complémentaires demandées	194 369€	90 %
		Autofinancement		
		Fonds propres	21 596€	10%
TOTAL	215 965€	TOTAL		215 965€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet selon le plan de financement fourni par le maitre d'œuvre à la suite des négociations avec les entreprises ;
- De charger Monsieur le Maire de déposer une demande complémentaire de subvention auprès du département.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 03 avril 2024

Le Maire,

Richard FIOL

Le secrétaire de séance,

Transmis au représentant de l'Etat : 13/04/2024